

Ville de Saint Jean de la Ruelle



LE GUIDE

2022
2023



DE L'ÉCOLIER



www.ville-saintjeandelaruelle.fr -    @sjrofficiel



Nous vous souhaitons une belle et heureuse rentrée scolaire 2022-2023.

Vous trouverez dans ce guide toutes les informations utiles et les dispositifs que la ville propose aux parents et au bénéfice des enfants pour favoriser l'épanouissement et la réussite scolaire, objectifs que nous partageons tous.

Par ailleurs, dans un contexte marqué par la hausse des prix et les pénuries de certaines denrées alimentaires, nous continuerons de tout mettre en œuvre pour maintenir une restauration scolaire de qualité avec notamment, dans les menus proposés, une part significative de produits issus de l'agriculture biologique ou labellisés afin de répondre à l'équilibre élémentaire de vos enfants.

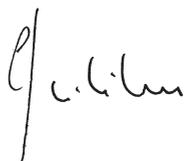
Dans le cadre des animations périscolaires « P'Titempo » et « A'tempo », les élèves retrouveront également des ateliers aux activités variées et encadrées par du personnel qualifié.

Soyez assurés de notre engagement auprès des équipes éducatives et des enfants, afin que ces derniers puissent s'épanouir dans leurs parcours et vie scolaire.

Nous vous souhaitons une bonne rentrée et très belle année scolaire.



Nathalie Hameau
Adjointe au Maire
en charge de l'éducation
et la restauration



Christophe Chaillou
Conseiller Départemental
du Loiret- Maire
de Saint Jean de la Ruelle

L'ÉCOLE

- Renseignements pratiques
- Horaires, calendrier
- Les groupes scolaires de la commune

PAGE
4

ACTIONS EN FAVEUR DES ÉCOLIÈRES ET DES ÉCOLIERS

- Pour que chaque enfant ait sa place
- Dispositif de réussite éducative
- Accueils petite enfance et parentalité

PAGE
6

LA VIE À L'ÉCOLE

- P'Tit Tempo et A'Tempo
- La pause méridienne
- S'inscrire et réserver

PAGE
9

AUTOUR DE L'ÉCOLE

- Accueils périscolaires
- Le centre de loisirs
- Le conseil d'école
- Accompagnement autour de la scolarité

PAGE
13

EXTRA SCOLAIRE LOISIRS, CULTURE

- Le centre aquatique
- Les associations sportives
- Les bibliothèques municipales
- La ludothèque
- Bienvenue au Conservatoire
- L'Unisson

PAGE
18



L'ÉCOLE



Renseignements pratiques

La ville accueille plus de 2000 écolier.e.s au sein des 6 groupes scolaires publics.

Congés scolaires année 2022/2023

ZONE B

Toussaint

Fin des cours : samedi 22 octobre 2022
Reprise des cours : lundi 7 novembre 2022

Noël

Fin des cours : samedi 17 décembre 2022
Reprise des cours : Mardi 3 janvier 2023

Hiver

Fin des cours : samedi 11 février 2023
Reprise des cours : lundi 27 février 2023

Printemps

Fin des cours : samedi 15 avril 2023
Reprise des cours : mardi 2 mai 2023

Vacances d'été

Fin des cours : samedi 8 juillet 2023

Pont de l'Ascension 2023

Fin des cours : mercredi 17 mai
Jour de reprise : lundi 22 mai

Source : Ministère de l'Éducation nationale

Les horaires des écoles

Pour les écoles élémentaires

Paul-Doumer et Jean-Moulin

Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30
Les lundis et jeudis de 13h30 à 16h30
Les mardis et vendredis de 13h30 à 15h

Louis-Aragon, Paul-Bert, François-Mitterrand

Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h45 à 11h45
Les lundis et jeudis de 13h30 à 16h30
Les mardis et vendredis de 13h30 à 15h

Jules-Lenormand

Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h45 à 11h45
Les lundis et jeudis de 13h35 à 16h35
Les mardis et vendredis de 13h35 à 15h05

Pour les écoles maternelles

Jules-Lenormand et Paul-Doumer

Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h40 à 11h40
Du lundi au vendredi (sauf le mercredi) de 14h15 à 16h30

Louis-Aragon, Jean-Moulin, François-Mitterrand, Paul-Bert

Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h45 à 11h45
Du lundi au vendredi (sauf le mercredi) de 14h15 à 16h30

PÔLE VIE DES ÉCOLES

02 38 79 33 55

8h45 - 12h / 13h45 - 17h30



Comme chaque année, la traditionnelle remise des dictionnaires aux élèves de CM2 s'est tenue dans les écoles de la commune.

LES GROUPES SCOLAIRES DE LA COMMUNE



Maternelle Jean-Moulin
15, rue des Diamants
06 63 71 90 31
Directeur : Jean-Michel JACQUIN

Élémentaire Jean-Moulin
15, rue des Diamants
06 63 72 24 44
Directrice : Dominique BOISSET

Maternelle Jules-Lenormand
37, rue J. Lenormand
06 63 72 21 91
Directrice : Laëtitia MARCHAND

Élémentaire Jules-Lenormand
2, rue J. Lenormand
06 63 73 42 56
Directrice : Sylvie MESLAND

Maternelle François-Mitterrand
7, rue F. Giroud
07 87 06 07 32
Directrice : Nadège CHARRIER

Élémentaire François-Mitterrand
9, rue F. Giroud
07 64 79 69 95
Directeur : Ludovic GAGNIERE

Maternelle Paul-Bert
13 bis, rue des Écoles
06 63 72 41 73
Directrice : en cours de recrutement

Élémentaire Paul-Bert
13, rue des Écoles
06 63 72 14 95
Directeur : Olivier BLIN

Maternelle Louis-Aragon
1, rue des Opalines
06 63 72 04 94
Directrice : Valérie MENIGON-JACQUIN

Élémentaire Louis-Aragon
1 rue des Perles
06 63 72 61 90
Directrice : Aude VANNIER

Élémentaire Paul-Doumer
26, rue R. Gaudry
06 63 73 50 41
Directeur : Fabien NEVEU

Maternelle Paul-Doumer
55, rue P. Doumer
06 63 71 91 04
Directrice : Isabelle PAVARD



ACTIONS EN FAVEUR DES ÉCOLIÈRES ET DES ÉCOLIERS

PÔLE VIE DES ÉCOLES

02 38 79 33 55

8h45 - 12h / 13h45 - 17h30

Un accompagnement quotidien

La Ville met des agents à disposition des écoles maternelles pour apporter une assistance pédagogique aux enseignants. L'intervention de ces agents qui s'effectue sous la responsabilité des enseignants s'inscrit dans les projets de classe et d'école et permet aux enfants d'apprendre les règles de vie en société et de s'initier à diverses pratiques sportives ou culturelles.

À Saint Jean de la Ruelle, les ATSEM sont affectées aux classes en concertation avec l'Éducation Nationale, en fonction de l'évolution globale des effectifs.

L'ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles) apporte soin et aide à vos enfants durant le temps scolaire et la pause méridienne.

Une transition douce vers l'école dès 2 ans

Créées par la Ville en partenariat avec l'Éducation nationale, ces structures constituent un dispositif original dans le département. Elles accueillent un groupe de 20 enfants de 2 ans. Une à la maternelle François-Mitterrand pour le secteur Sud et l'autre à l'école Jean-Moulin pour le Nord. L'objectif est de favoriser une intégration progressive des enfants vers l'école par un respect du rythme de chacun et la présence des parents.

Ces structures fonctionnent les matinées, selon le rythme scolaire. L'encadrement est assuré par un professeur des écoles, une ATSEM, et une éducatrice de jeunes enfants qui intervient en alternance sur les deux sites.

Les classes de découverte

Les écoles peuvent organiser des classes de découverte pendant la période scolaire. Dans le but de promouvoir la participation des enfants à ces projets pédagogiques, la ville a décidé d'accorder aux familles stéoruellanes une participation financière. Cette participation varie de 10% à 70% par enfant stéoruellan en fonction du quotient familial.

Renseignements : la participation de la commune au financement du séjour sera calculée à partir de votre quotient CAF actualisé en octobre; vous pouvez obtenir plus d'informations en vous adressant au service municipal en mairie.

Coopérative scolaire

Chaque année, la Ville apporte son soutien financier aux coopératives scolaires. L'aide s'élève à un montant total supérieur à 9000 €.

Pour que chaque enfant ait sa place



Mon enfant est en situation de handicap

Les enfants en situation de handicap sont également accueillis dans les structures de loisirs. L'accueil est adapté de manière à respecter les spécificités du handicap. Une monitrice-éducatrice municipale intégrée à l'équipe d'animateurs est affectée à ce dispositif soutenu par la CAF du Loiret. Un dialogue devra s'engager dès l'étape de l'inscription.

Contact : Samira MOTTES,
monitrice-éducatrice - 02 38 79 33 85

Des élèves de T'hand'M (Institut Régional des Jeunes Sourds) suivent leur scolarité au sein des écoles Paul-Doumer, Jules-Lenormand et Jean-Moulin.

Des enseignants spécialisés sont à leur côté pour faciliter leur intégration dans les autres classes et dans les activités et projets des écoles.



La CLIN (Classe d'initiation)

Cette classe permet d'intégrer les enfants non francophones nouvellement arrivés sur la commune. L'objectif est de permettre à ces enfants d'intégrer au mieux leur classe d'inscription par l'apprentissage de la langue française. Ils sont pris en charge par une enseignante rattachée à l'école élémentaire Louis-Aragon qui intervient sur l'ensemble des groupes scolaires.

ELCO (Enseignement de langue et de culture d'origine)

Les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires peuvent suivre des cours de langue et de culture marocaines, turques et portugaises dispensés par des intervenants agréés par les ambassades concernées.

RASÉD (Réseau d'aides spécialisées aux élèves)

C'est une équipe d'enseignants spécialisés qui est affectée au nord et au sud de la commune. Elle peut être sollicitée par les enseignants ou les parents pour venir en aide à un enfant qui rencontre des difficultés. La prise en charge se déroule à l'école.



Des travaux ont été réalisés dans les écoles à l'été 2022, contribuant à l'amélioration du cadre de vie des enfants et à la sécurisation des écoles.



Un dispositif de Réussite Éducative pour construire une aide adaptée

Lorsque l'enfant-élève présente des fragilités dans son parcours scolaire ou de vie, le dispositif de Réussite éducative de la Ville peut être sollicité directement par les parents ou une aide peut leur être proposée. L'équipe de la Réussite Éducative se mobilise alors et cherche pour les différentes difficultés repérées, des solutions diverses complémentaires à l'Éducation nationale pour soutenir l'enfant et la famille.

Ce soutien consistera en la mise en oeuvre d'un parcours personnalisé, mobilisant dif-

férents acteurs auprès de l'enfant, dans l'objectif de lui permettre de garder le lien avec les apprentissages et pour l'accompagner à grandir et s'épanouir, à se construire en tant qu'individu, toujours avec l'accord et la participation du ou des parents.

Une question ? une demande ?

Nathalie BOURGOUIN, éducatrice spécialisée, référente de parcours
06 40 38 66 27
nbourgouin@ville-saintjeandelaruelle.fr

Accueils petite enfance et parentalité



Accueils Petite Enfance

L'animatrice du RPE, éducatrice de jeunes enfants, accueille, informe et oriente les familles en recherche d'un mode de garde. Elle accompagne les assistantes maternelles dans leurs démarches administratives, les informe sur leur profession et statut et participe au développement de leurs compétences professionnelles par l'échange de leurs pratiques et l'organisation de formations continues. Elle anime des ateliers d'éveil à destination des enfants accueillis par les assistantes maternelles, dans un but de socialisation.

Lieu d'Accueil Enfants-Parents

Le LAEP accueille librement et anonymement les parents et leurs enfants de moins de 6 ans, à raison de deux permanences hebdomadaires :

• Quartier centre

Le mercredi de 15 h à 17 h 30
Salle des Cèdres
Impasse des Dominicaines.

• Quartier nord

Le jeudi de 14 h 30 à 17 h
Appartement Petite Enfance
6, rue des Émeraudes (n°12, rez-de-chaussée interphone Petite Enfance).

Hors vacances scolaires.

Celieu soutient le développement des compétences parentales par une écoute active et favorise la socialisation des enfants.

Contact :

02 38 79 33 92
laep@ville-saintjeandelaruelle.fr



P'Titempo et A'Tempo

Pour les élèves scolarisés en maternelle :

Les temps d'activités périscolaires sont organisés tous les jours de 13h30 à 14h15, et sont appelés « P'Titempo ». Lors de ces temps, les équipes d'animation proposent, aux plus petits, un temps de repos et un temps calme pour les plus grands.

Pour les élèves scolarisés en élémentaire :

Les temps d'activités « A'Tempo » sont organisés les mardis et les vendredis de 15h à 16h30, pour proposer aux enfants de

toutes les écoles une diversité d'activités artistiques, culturelles et sportives encadrées par les équipes d'animation ou des associations. Des plannings d'activités informent à chaque période les familles.



ÉVÈNEMENT FÉDÉRATEUR, LE CARNAVAL SERA RECONDUIT EN 2023.

Référents dans les écoles

Des référent.e.s sont présent.e.s dans les écoles pour mettre en place les organisations périscolaires. Les parents sont invités à échanger avec les référent.e.s pour s'informer des projets et de l'organisation des temps d'animation. Les numéros de téléphone sont affichés à l'intérieur des écoles.

LES RÉFÉRENT.E.S SCOLAIRES 2022/2023

GROUPE SCOLAIRE JEAN-MOULIN
Magali Cordat : **06 26 89 47 83**

GROUPE SCOLAIRE LOUIS-ARAGON
Sevcan Turan : **06 74 93 95 17**

GROUPE SCOLAIRE PAUL-BERT
Audrey Voisin : **06 26 89 47 94**

GROUPE SCOLAIRE FRANÇOIS-MITERRAND
Sylvie Avances : **06 29 99 58 94**

GROUPE SCOLAIRE PAUL-DOUMER
Valérie Libault : **06 26 89 47 43**

GROUPE SCOLAIRE JULES-LÉNORMAND
Maternel > Pauline Gimenez : **06 29 99 58 87**
Primaire > Anda Cazacu : **06 26 89 47 51**

LES RESPONSABLES :

Philippe Riffet : **02 38 79 58 65**
Stéphanie Berducat : **02 38 79 58 71**
Stéphanie Joubert : **06 49 56 50 34**
Muriel Naels : **06 49 56 50 30**

La pause méridienne

Moment de détente qui permet aux enfants de se ressourcer et de s'alimenter sainement à la mi-journée, la pause méridienne est aussi l'occasion d'enseigner autrement les règles de la vie en société. L'organisation municipale permet aux enfants de se restaurer dans de meilleures conditions et de profiter d'un temps de jeu encadré sous la surveillance du responsable de site.

Restauration scolaire et nutrition

Pour la plupart des parents ou responsables d'enfants, le recours au restaurant scolaire est une obligation du fait de leur activité professionnelle. Pour autant, la restauration ne doit pas être synonyme de contrainte pour les enfants. Ainsi, nous nous efforçons d'organiser la pause déjeuner comme un moment agréable.

Afin de respecter le rythme de chacun, les enfants de maternelle et d'élémentaire sont accueillis séparément. Le repas doit permettre à l'enfant de reprendre des forces pour aborder l'après-midi dans de bonnes conditions.

À ce titre, le restaurant scolaire permet

D'assurer le bon déroulement des repas, l'apprentissage des gestes simples pour les plus jeunes et d'apprendre les règles de vie en collectivité (manger en société).

- De veiller à la sécurité alimentaire.
- De garantir et maintenir une qualité nutritionnelle, à travers les repas, afin que tous les enfants mangent dans de bonnes conditions.
- De respecter l'équilibre alimentaire des repas en suivant les recommandations du GEM-RCN (Groupe D'études des Marchés de Restauration Collective et

Nutrition) aussi bien pour les fréquences des aliments que les portions à fournir.

- De faire découvrir de nouveaux aliments aux enfants en les incitant à goûter à tout.
- Miser sur des produits bio et locaux : la cuisine intercommunale inclut dans ses menus des produits de saison issus de l'agriculture biologique.



Les modalités d'inscription, de facturation et de tarification sont simplifiées pour garantir l'équité entre les usagers, pour réduire les démarches et pour lutter contre le gaspillage.

Un conseil d'animation de la restauration scolaire se tient tous les semestres. Ce conseil permet aux parents d'élèves élus, aux enseignants, aux élus municipaux et aux agents de la ville d'échanger sur le fonctionnement des restaurants scolaires.

Joindre les restaurants scolaires :

- L-Aragon : 06 63 73 12 70**
- P-Bert : 06 63 72 58 77**
- P-Doumer : 06 63 72 65 85**
- S-Lacore : 06 63 73 11 17**
- J-Lenormand : 06 63 73 42 56**
- J-Moulin : 06 63 72 79 16**
- F-Mitterrand : 06 63 73 00 36**

Quotient tarifs 2022

| | |
|----------------------------|--------|
| De 0 à 150 | 1,60 € |
| De 151 à 300 | 2,10 € |
| De 301 à 500 | 2,60 € |
| De 501 à 750 | 3,10 € |
| De 751 à 1000 | 3,65 € |
| De 1001 à 1250 | 4,05 € |
| De 1251 à 1500 | 4,60 € |
| Supérieur à 1501 | 4,94 € |
| Tarif occasionnel..... | 7 € |
| Tarif Hors commune..... | 5,41 € |
| Tarif HC Occasionnel | 10 € |



La restauration scolaire du mercredi

Le mercredi après-midi est libre mais les enfants peuvent aussi être accueillis dans les structures municipales (les Maisons pour tous). Ils sont pris en charge par les animateurs à partir de 13h15. La ville assure un service de restauration le mercredi midi pour tous les enfants.

À la fin du repas, les enfants inscrits aux accueils de loisirs sont pris en charge par les animateurs. Les enfants inscrits à la restauration du mercredi (mais n'allant pas aux accueils de loisirs) sont sous la responsabilité du service restauration jusqu'à 13h30 maximum. Les enfants sont autorisés à partir seuls sous réserve d'une autorisation de sortie signée par les parents. Pour les autres enfants, les parents doivent venir les chercher avant 13h30 impérativement.

Des repas de qualité fabriqués en régie

Depuis octobre 2013, c'est la cuisine intercommunale du Quiard (gérée par le Syndicat intercommunal de restauration collective - SIRCO) qui conçoit les menus, fabrique et livre les repas servis dans les cantines scolaires.

Ce syndicat est composé des villes de Saint Jean de la Ruelle, Saint Jean de Braye, Semoy et La Chapelle Saint Mesmin : les villes qui ont souhaité mutualiser leurs moyens

avec l'objectif de garantir un service public de qualité. Dans un souci de développement durable, cet établissement public comporte une « légumerie » où sont traités les fruits et légumes frais. Cette cuisine favorise la transformation de produits bruts et d'aliments issus de l'agriculture biologique ou de producteurs locaux. Transportés par camions frigorifiques, les repas sont ensuite réchauffés dans les fours de remise en température des différentes cuisines « satellites » de chaque lieu de restauration, pour être servis.

Adopter les bons gestes

La pause déjeuner est l'occasion de favoriser chez les enfants de bonnes habitudes en matière d'hygiène. En début d'année scolaire, si la situation sanitaire le permet, la mairie distribue gratuitement une brosse à dents personnalisée (numérotée) à chaque écolier inscrit à la restauration. Celle-ci sera remplacée par une neuve en cours d'année. À leur arrivée au restaurant scolaire, tous les enfants se lavent les mains par groupe sous la surveillance des agents de service. Après le repas, les mains sont lavées une seconde fois, puis chaque enfant récupère sa brosse à dents.

Pôle vie des écoles
02 38 74 33 55
Les menus sont consultables
sur le site de la ville :
www.ville-saintjeandelaruelle.fr

S'INSCRIRE ET RÉSERVER

RÈGLEMENT D'INSCRIPTION-RÉSERVATION COMMUN AUX ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET À LA RESTAURATION SCOLAIRE

LES POINTS ESSENTIELS

1^{re} étape

2^e étape 3^e étape 4^e étape

L'INSCRIPTION

Votre dossier contient vos données personnelles, les informations, les demandes et les autorisations que vous devez signer.

Ce dossier doit être complet, et actualisé si nécessaire ; c'est indispensable en cas d'urgence, et pour respecter les réglementations.

ATTENTION : les services municipaux relancent les familles pour recueillir les informations manquantes. L'absence d'information ou d'actualisation de vos coordonnées peut entraîner l'annulation de votre inscription et de vos réservations.

2^e étape

1^{re} étape 3^e étape 4^e étape

LA RÉSERVATION

Les modalités de réservation sont les mêmes pour tous les usagers, quel que soit le motif d'ordre familial, personnel, professionnel ou autre. Aucune attestation d'un employeur ne sera prise en compte.

Un planning annuel et régulier : vous déterminez les jours et les créneaux, et ce planning sera enregistré pour l'année (sans modification ou annulation ponctuelle). Vous pouvez procéder à un changement en cours d'année, applicable pour le reste de l'année.

Un planning mensuel et variable : avant le 20 de chaque mois, vous communiquez les dates exactes des jours et les créneaux dont vous avez besoin durant le mois suivant, et vous pouvez procéder à toute modification tant que le délai n'est pas achevé.

3^e étape

1^{re} étape 2^e étape 4^e étape

LA CONFIRMATION DE LA RÉSERVATION

Les réservations font impérativement l'objet d'une confirmation par mail ou par courrier.

Personne ne peut confier son enfant au service sans y être autorisé.

Les demandes sont traitées dans les délais fixés, et dans l'ordre de réception (date et heure d'envoi de mail, ou de dépôt auprès du service) ; les réservations sont confirmées dans la limite des places disponibles.

Un délai de 10 jours est nécessaire pour toute inscription ou désinscription à la restauration pour la commande des repas.

4^e étape

1^{re} étape 2^e étape 3^e étape

LA FACTURATION

Les créneaux réservés et confirmés sont facturés même en cas d'absence, sauf pour les inscriptions mensuelles modifiées avant le 20 de chaque mois.

AUTOUR DE L'ÉCOLE

Accueils périscolaires matin et soir

L'accueil maternel (3/6 ans)

Les accueils du matin sont proposés du lundi au vendredi à partir de 7h. Les équipes d'animation auront le souci de s'adapter au rythme des enfants en leur proposant des activités ludiques et calmes.

ADOPTER L'ESPACE FAMILLES POUR VOS DÉMARCHES EN LIGNE

« L'Espace Familles » propose
un service disponible 24h/24 et 7j/7.

Accessible depuis le site Internet

www.ville-saintjeandelaruelle.fr

(Mes services en ligne > Espaces Familles)

cet outil facilitera les inscriptions de votre enfant à la restauration scolaire, aux accueils périscolaires et au centre de loisirs. Vous pouvez également payer en ligne, et transmettre les pièces administratives obligatoires.

Si vous ne possédez pas encore de compte, merci de nous contacter par courriel à loisirs.enfants@ville-saintjeandelaruelle.fr

Un identifiant et un mot de passe vous seront ensuite transmis par courriel. Vous pourrez ainsi les saisir ci-dessous pour utiliser l'espace familles.

Cellule Administrative

Direction de l'Éducation et l'Animation Urbaine

02 38 79 33 50 - loisirs.enfants@ville-saintjeandelaruelle.fr

Accueil avant classe

| Groupe scolaire | Lieu d'accueil | Horaires | Tarifs 2022 | Observations |
|-----------------|----------------|-----------|---|---|
| F. Mitterrand | F. Mitterrand | 7h à 8h45 | Selon le quotient CNAF : entre 0,41€ et 3,15€ par accueil (se renseigner auprès du service) | Les animateurs amènent les enfants à l'école à 8h45 |
| P. Bert | P. Bert | | | |
| P. Doumer | P. Doumer | | | |
| J. Lenormand | S. Lacore | | | |
| L. Aragon | L. Aragon | | | |
| J. Moulin | J. Moulin | | | |

Accueil après classe

| Groupe scolaire | Lieu d'accueil | Horaires | Tarifs 2022 | Observations |
|-----------------|----------------|--|---|--|
| F. Mitterrand | F. Mitterrand | Accueil maternel après classe de 16h30 à 18h30 | Selon le quotient CNAF : entre 0,41€ et 3,15€ par accueil (se renseigner auprès du service) | Les animateurs viennent chercher les enfants à la sortie de l'école dès 16h30, le goûter est fourni par les familles |
| P. Bert | P. Bert | | | |
| P. Doumer | P. Doumer | | | |
| J. Lenormand | S. Lacore | | | |
| L. Aragon | L. Aragon | | | |
| J. Moulin | J. Moulin | | | |



L'accueil élémentaire (du CP au CM2)

Après la classe, la Ville de Saint Jean de la Ruelle propose aux familles la prise en charge des enfants pour faire la transition entre l'école et le retour à la maison : dans tous les lieux d'accueils. Dans tous les lieux, les accueils du soir sont proposés les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les équipes animent sur ces temps des projets spécifiques et adaptés. Les enfants peuvent également y débiter leurs devoirs.

Accueil avant classe

| Groupe scolaire | Lieu d'accueil | Horaires | Tarifs 2022 | Observations |
|-----------------|--|-----------|---|---|
| F. Mitterrand | F. Mitterrand | 7h à 8h30 | Selon le quotient CNAF : entre 0,41€ et 3,15€ par accueil (se renseigner auprès du service) | les animateurs amènent les enfants à l'école à 8h45 |
| P. Bert | P. Bert | | | |
| J. Lenormand | Accueil J. Lenormand Square J. Ferry (à l'étage) | | | |
| L. Aragon | L. Aragon | | | |
| J. Moulin | J. Moulin | | | |
| P. Doumer | Maternelle P. Doumer | | | |

Accueil après classe

| Groupe scolaire | Lieu d'accueil | Horaires | Tarifs 2022 | Observations | Renseignements |
|-----------------|---|---------------|--|--|--|
| F. Mitterrand | F. Mitterrand | 16h30 à 18h30 | Selon le quotient CNAF : entre 0,41€ et 3,15€ par accueil (se renseigner auprès du service). | Les animateurs viennent chercher les enfants à la sortie de l'école dès 16h30, le goûter est fourni par les familles | 02 38 79 58 45 (Rol-Tanguy) |
| P. Bert | P. Bert | | | | 02 38 79 58 70 (Léopold-Sédar-Senghor) |
| L. Aragon | L. Aragon | | | | 02 38 79 33 50 |
| J. Moulin | J. Moulin | | | | 02 38 79 33 50 |
| P. Doumer | Élémentaire P. Doumer | | | | 02 38 72 18 76 |
| J. Lenormand | Élémentaire J. Lenormand ou les Essarts | | | | |

L'accueil des collégiens

Les Maisons pour tous accueillent les collégiens lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h30 autour d'activités encadrées et mises en place par une équipe

animation dédiée. Pour toute information complémentaire, contacter directement l'équipe Rol Tanguy (MPTS) ou l'équipe Sédar Senghor (MPTN).

Temps périscolaire du mercredi après-midi

Le mercredi, la prise en charge par les animateurs débute à 13h15, après le temps de repas si votre enfant est inscrit également à la cantine.

Le mercredi pour les enfants d'âge maternel et élémentaire

| Groupe scolaire | Lieu d'accueil | Horaires | Tarifs 2022 | Observations | Renseignements |
|-----------------|----------------|---------------|--|---|---|
| J. Lenormand | S. Lacore | 13h30 à 17h30 | Le tarif demi-journée est calculé en fonction du quotient CAF ou MSA (se renseigner auprès du service) | <ul style="list-style-type: none"> L'aide au temps libre CAF est déjà déduite du tarif pour les familles bénéficiaires. Un service de transport est assuré entre les différents lieux d'accueils. Repas et goûter compris. | 02 38 79 58 70 (Maison pour tous Nord) 02 38 79 33 50 (Hôtel de ville) |
| F. Mitterrand | F. Mitterrand | | | | 02 38 79 58 63 (Maison pour tous Sud) |
| P. Bert | P. Bert | | | | 02 38 79 33 50 (Hôtel de ville) |
| P. Doumer | P. Doumer | | | | 02 38 79 58 63 (Maison pour tous Sud) 02 38 79 33 50 (Hôtel de ville) |
| L. Aragon | L. Aragon | | | | 02 38 79 58 70 (Maison pour tous Nord) |
| J. Moulin | J. Moulin | | | | 02 38 79 33 50 (Hôtel de ville) |

Le mercredi pour les collégiens

| Lieu d'accueil | Horaires | Tarifs 2022 | Renseignements |
|---|---------------|--|--|
| Maison pour tous Sud (Rol-Tanguy) | 13h30 à 17h30 | Pass annuel de 5,45€ pour les collégiens | 02 38 79 58 63 (Maison pour tous Sud) |
| Maison pour tous Nord (Léopold-Sédar-Senghor) | 13h30 à 17h30 | Pass annuel de 5,45€ pour les collégiens | 02 38 79 58 70 (Maison pour tous Nord) |



Pendant les vacances

La Ville de Saint Jean de la Ruelle propose aux jeunes des activités de loisirs qui visent à répondre à la fois aux préoccupations des familles mais aussi à participer à l'éducation des citoyens de demain.

Le centre de loisirs

C'est un dispositif adapté aux parents qui travaillent pendant les périodes de congés scolaires. Des animations choisies et préparées avec les enfants sont proposées. Les animateurs et animatrices auront le souci de s'adapter au rythme des enfants. L'accueil matin et soir au centre de loisirs se déroule de 8h45 à 17h30.

| Âge | Horaires | Tarifs / jour 2022 | Observations |
|---------------------------|-------------------|---|---|
| 3/6 ans | 8 h 45 à 17 h 30 | De 2,37 € à 17,42 € (selon quotient CAF) | Les inscriptions s'effectuent jusqu'à 2 ou 3 semaines avant le début de chaque période de vacances (en mairie ou sur le site internet selon les vacances) |
| Enfants d'âge élémentaire | | 22,88 € pour les non résidents | |
| Collégiens | Selon le planning | 5,45 € (se renseigner auprès de l'équipe) | Renseignements auprès de l'équipe de la Maison pour tous |

Parents - Enfants - Écoles : le conseil d'école

L'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants participe à leur réussite scolaire. Les parents peuvent participer à la vie de l'école notamment par l'intermédiaire du conseil d'école et des associations de parents d'élèves.

Dans les écoles, les représentants des parents d'élèves facilitent le dialogue entre les parents et les enseignants et les services municipaux. Ils peuvent intervenir auprès des directeurs et directrices d'école pour évoquer un problème particulier et assurer ainsi une médiation à la demande du ou des parents concernés.

Ces représentants sont élus en début d'année scolaire sur des listes présentées par les associations de parents d'élèves.

Les représentants des parents d'élèves participent aux réunions du conseil d'école

présidées par le directeur ou la directrice de l'école. Un.e élu.e représentant la municipalité participe également à ces réunions qui ont lieu une fois par trimestre.

Le conseil d'école est un moment d'échange et de partage d'information autour de l'organisation et de la vie de l'école.



Des actions d'accompagnement autour de la scolarité

- **Le CLAS** : mis en application à l'école Jules-Lenormand dans le cadre d'un contrat local d'accompagnement de la scolarité, signé avec la CAF, un accueil après-classe est organisé pour les enfants de CE1.
- **L'Atelier des Parents** : dans le cadre des accueils périscolaires des écoles Sud, une configuration originale est adoptée pour associer progressivement les parents à ce temps spécifique de l'après-classe où

les enfants prennent leur goûter et font leur devoir, moment précieux dans la relation parent-enfant et déterminant dans la réussite scolaire.

- **Les Clubs Coup de Pouce** : pour les élèves de CP des écoles Paul-Doumer, Paul-Bert, Louis-Aragon, François-Mitterrand. Animations pour des groupes de 5 enfants, autour d'une pratique ludique de la lecture.

EXTRA SCOLAIRE :

une aire
extérieure
de jeux
aquatiques
Pour les 1 à 8 ans



Le centre aquatique

Seule piscine à vagues du département, avec un toboggan de 55 m, des espaces verts, une pataugeoire intérieure, le centre aquatique propose en outre pour les enfants :

Des cours collectifs de natation

Pour les enfants de 6 à 15 ans. Les horaires des cours sont déterminés en fonction du niveau de l'enfant.

Renseignements et inscriptions

CENTRE AQUATIQUE
DES CORBOLOTTES

Rue Charles-de-Gaulle
02 38 79 58 50

Des cours individuels de natation

À partir de 6 ans pendant la période scolaire.

Le « mini sport aquatique »

Activités destinées aux enfants âgés de 4 à 6 ans leur permettant de se familiariser avec l'eau sous des formes ludiques, à l'aide de parcours aquatiques. Les horaires des cours sont définis en fonction du niveau de l'enfant.

Accueil des groupes d'enfants

Dans le cadre de leur scolarité.

LOISIRS, CULTURE

Les associations sportives

AIKIDO

Aikido Club - à partir de 6 ans
Dojo Bernard-Choulot (Trois-Fontaines)
www.aikido-saintjeandelaruelle.fr - aikidoclub.sjdlr@gmail.com

BADMINTON

Alerte Saint Jean - 02 38 43 75 10 (permanence le mercredi de 18h à 19h) à partir de 7 ans - Label « École Française de Badminton » délivré par la FFbAD - Gymnase des Trois-Fontaines
<https://alertesaintjean.fr> (section badminton)
asjbad.contact@gmail.com

BASKET

Basket Club de Saint Jean de la Ruelle - 06 52 34 45 00
De 5 ans à 11 ans
Gymnase des Trois-Fontaines - debad.jean-paul@neuf.fr

BOXE ANGLAISE

Rising Boxe Éducation - 07 51 62 28 38 - à partir de 7 ans
Complexe Maurice Millet - lahracherachid1@gmail.com

CANOE KAYAK

ACKVL - 02 38 64 98 85 - à partir de 7 ans
www.canoe-valdeloire.com - alliance@canoe-valdeloire.com

CYCLOTOURISME

Association Cyclotouriste - 09 66 03 62 95
Moins de 18 ans : gratuit avec assurance simple (autres assurances à voir)
Moins de 12 ans : accompagnement réglementaire

DANSE AFRICAINE

Musique et sourire 06 61 97 05 46
Pour enfants à partir de 4 ans
À l'Espace Rol-Tanguy, le mercredi de 17h45 à 18h30.
musiqueetsourire@yahoo.fr

DANSE RYTHMIQUE ET MODERN'JAZZ

Alerte Saint Jean - 06 85 40 95 52 - À partir de 4 ans
<https://alertesaintjean.fr> - alertesectiondanse@gmail.com

ESCRIME

Club d'escrime stéoruellan - 06 66 57 93 31 - À partir de 4 ans
2 initiations - Salle d'armes des Trois-Fontaines
Gratuites par saison, le samedi de 11h à 12h30
www.escrime-stjean.fr - club@escrime-stjean.fr

FOOTBALL

FCO Saint Jean - 07 67 91 96 09 - À partir de 5 ans révolus
facebook : FCO Saint Jean de la ruelle (site officiel)
presidentfco45@gmail.com

GYMNASTIQUE MASCULINE ET FÉMININE

Alerte Saint Jean - 02 38 70 56 34 (à partir de 17 h)
À partir de 18 mois - Salle de gymnastique des Trois-Fontaines
<http://www.asgym.com>
asjgymbureau@gmail.com - gymasj@aol.com

JUDO

Judo-Club - 06 58 56 05 41 - À partir de 4 ans
Dojo Bernard-Choulot - Trois-Fontaines
judoclubsaintjeandelaruelle@gmail.com

NATATION SPORTIVE, WATER-POLO, ENTRETIEN

Club Nautique - 06 09 22 63 91 - À partir de 7 ans
(savoir nager 50 mètres / 25 mètres pour le water polo)
matthew.domain@gmail.com

PLONGÉE SOUS-MARINE, APNÉE, TIR SUR CIBLE, NAGE AVEC PALMES

Triton's club - 06 74 05 81 59 - À partir de 11 ans
Centre aquatique
<http://www.tritonsclub.com> - president.tritonsclub@gmail.com

ROLLER

Rink Hockey, Hockey, course, artistique, randonnée et école de patinage À partir de 5 ans - Gymnase Maurice Millet
<http://www.rocs45.fr> - rocs45info@aol.com

TENNIS

Tennis Club Saint Jean - 02 38 72 05 22 - À partir de 5 ans
Cours de tennis et de renforcement physique ainsi que mental
Permanence le mercredi de 13h30 à 18h (période scolaire)
Espace Carat, rue des Saphirs
<http://www.club.fft.fr/tcstjean-tcstjean@fft.fr>

TENNIS DE TABLE

Ping Saint Jean 45 - 02 38 72 02 94 - à partir de 6 ans - entraînements tous niveaux tous les soirs à partir de 17h30, le mercredi après midi de 14 h à 18 h et le samedi matin de 10h à 12h.
Stages ouverts à tous, y compris aux non licenciés du club, pendant les vacances scolaires.
Salle spécifique avec 16 tables au 77, rue Croix Baudu
<http://pingsaintjean45.fr/gd/-psj45@orange.fr>

TIR A L'ARC

STARC - À partir de 10 ans
Initiation découverte ouverte à tous.
Salle complexe Maurice-Millet
<http://club.sportsregions.fr/STARC-allevilland@yahoo.fr>



Les bibliothèques municipales



sur place est libre et gratuite, et ne nécessite pas d'inscription.

L'inscription est gratuite pour tous, habitants ou non de la ville.

Elle permet d'emprunter 15 documents (livres, revues, CD, liseuse électronique), d'accéder à l'espace numérique et au laboratoire de langues. Dans la multitude des documents proposés, le personnel vous guidera pour trouver ceux qui vous conviennent. Les bibliothèques accueillent également toute l'année des classes avec leur enseignant et proposent de nombreuses animations à destination du jeune public : «Histoires pour les tout petits», «Rondes d'histoires pour grandes oreilles», Les bibliothèques municipales rencontrent avec des auteurs, spectacles....

Le réseau des bibliothèques publiques de Saint Jean de la Ruelle se compose de trois bibliothèques : deux annexes pour les jeunes jusqu'à 14 ans (Colette-Vivier et Chat-Perché), et la médiathèque Anna-Marly qui regroupe quatre sections : adultes, jeunesse et BD, musique, espace numérique. La consultation des documents

Informations :

<http://mediatheque.ville-saintjeandelaruelle.fr>

@bibsjrofficiel

Ludothèque : le jeu comme support éducatif



Apprendre en s'amusant, jouer pour développer ses capacités... ; ces préceptes parlent à tous les parents.

Les jeux permettent de stimuler les relations avec les autres enfants et avec les adultes, tout en utilisant les apprentissages fondamentaux de l'école.

La ludothèque permet l'utilisation de jeux de société, jeux éducatifs..., à découvrir sur place et à emprunter en souscrivant une adhésion annuelle.

Horaires d'ouverture

• Mercredi : 9h30 - 12h • Samedi : 14h30 - 17h30

Vacances scolaires : Lundi, mercredi et vendredi : 14h - 18h

LUDOTHÈQUE SUZANNE-LACORE

39, rue Jules-Lenormand

Référente : Magali DANTAS - Tel. 06 14 96 13 68

@Ludothèque de Saint Jean de la Ruelle

MÉDIATHÈQUE ANNA-MARLY

61 rue Charles-Beauhaire

Tél. 02 38 79 03 60

Médiathèque Anna-Marly

Horaire d'ouverture au public de toutes les sections

Période scolaire

| | |
|--------------------------|-----------|
| Mardi - Jeudi - Vendredi | 14h - 18h |
| Mercredi | 10h - 18h |
| Samedi | 10h - 17h |

Vacances scolaires

| | |
|--------------------------|------------------------|
| Mardi - Jeudi - Vendredi | 14h - 17h |
| Mercredi - Samedi | 10h - 13h et 14h - 17h |

Ouverture le 1^{er} dimanche du mois de 14h30 à 18h

BIBLIOTHÈQUE JEUNESSE COLETTE-VIVIER

Espace Rol-Tanguy

Chemin de Chaingy - 02 38 79 58 43

BIBLIOTHÈQUE JEUNESSE CHAT-PERCHÉ

Espace Sédar Senghor

Rue des Turquoises - 02 38 79 58 75

Annexes jeunesse

| | Période scolaire | Vacances scolaires | Période scolaire | Vacances scolaires |
|----------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Mardi | 16h - 18h | 14h - 17h | 16h - 18h | 14h - 17h |
| Mercredi | 10h - 12h 14h - 18h | 10h - 12h 14h - 17h | 10h - 12h 14h - 18h | 10h - 12h 14h - 17h |
| Jeudi | Fermée | 14h - 17h | 16h - 18h | 14h - 17h |
| Vendredi | 16h - 18h | 14h - 17h | 16h - 18h | 14h - 17h |
| Samedi | 14h - 17h | 14h - 17h | | |

Automne : Colette-Vivier fermé du 17 au 24 octobre inclus / Chat-Perché fermé du 27 au 30 octobre inclus.

Hiver : Fermeture des 2 annexes du 19 décembre au 2 janvier inclus.

Février : Colette-Vivier fermé du 15 au 22 février inclus / Chat-Perché fermé du 25 au 29 février inclus.

Printemps : Colette-Vivier fermé du 11 au 18 avril inclus / Chat-Perché fermé du 20 au 25 avril inclus.



Maison de la Musique et de la Danse

Inscriptions des nouveaux et nouvelles élèves

à partir du 22 août 2022.

Reprise des cours

Le 12 septembre 2022.

Reprise des cours : ensembles et orchestres

Le 19 septembre 2022.

Horaires d'ouverture

| | |
|---------------------------------------|--------------------------|
| Lundi | 13h - 20h |
| Mardi | 9h - 12h / 13h - 19h30 |
| Mercredi | 9h - 12h / 13h - 19h30 |
| Jeudi | 13h - 19h30 |
| Vendredi | 9h - 12h / 13h - 19h30 |
| Pendant les vacances scolaires | |
| Du lundi au vendredi | 9h - 12h / 13h30 - 17h30 |

Comment s'inscrire ?

Il suffit de fournir au moment de l'inscription :

- Une fiche de renseignements;
- Un certificat médical de moins de 3 mois pour la pratique de la danse;
- Un justificatif de domicile pour les habitants de Saint Jean de la Ruelle (facture EDF, quittance de loyer);
- Une attestation d'assurance responsabilité civile.

Tarifs et inscriptions auprès du
**CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT
 COMMUNAL**
 29, rue Bernard-Million
 02 38 79 58 52
conservatoire@ville-saintjeandelaruelle.fr



Bienvenue au Conservatoire

Jardin atelier artistique :

Musique et Danse (GSM) 5 ans.

Éveil atelier artistique :

Musique et Danse (CP) 6 ans.

Enseignement musical

CURSUS : CYCLE I

Pour les 2 premières années : chorale+ atelier instrumental + cours d'instrument individuel. 1h45/semaine.

3^e et 4^e année : atelier FM + ensemble instrumental + cours individuel d'instrument. 2h15/semaine.

CURSUS : CYCLE II

Formation musicale + cours individuel + pratique collective obligatoire. 3 à 4h/semaine.

Orchestres et ensembles

Harmonie Cycle 1, harmonie Cycle 2 et 3, orchestre à cordes Cycle 1, orchestre à cordes Cycle 2 et 3, ensemble de guitares Cycle 1, ensemble de guitares Cycle 2 et 3, atelier piano (Cycle I), atelier Jazz, Big Band, ensemble de cuivres, orchestre adultes Cycle I.

Adolescents

Atelier formation musicale + instrument : 1h30/semaine.

Adultes

Cours individuel d'instrument + orchestre adultes débutants : 1h30/ semaine.

Disciplines instrumentales enseignées :

Flûte, hautbois, clarinette, basson, saxophone, trompette, cor, trombone, cor, tuba, violon, alto, violoncelle, contrebasse, guitare classique, guitare basse, piano, accordéon, percussions, chant lyrique, chant variétés et MAO (Musique Assistée par Ordinateur).

Enseignement chorégraphique

Initiation Danse :

(CE1) 7 ans.

Cursus Danse Classique et/ou Danse Contemporaine avec Formation Musicale Danseur (à partir du CE2).

En première année les élèves suivent obligatoirement un cours de danse classique et un cours de danse contemporaine.

À l'issue de la première année les élèves choisissent soit :

- Une des deux disciplines.
- De poursuivre les deux disciplines.
- D'opter pour une dominante (Classique ou Contemporaine).



Faire vivre aux enfants l'expérience du spectacle vivant

Au conservatoire communal, de nombreuses présentations instrumentales sont régulièrement proposées aux établissements scolaires. Des spectacles seront proposés dans la nouvelle salle de spectacle L'Unisson pour toutes les écoles de la ville.

L'UNISSON - SALLE DE SPECTACLE
DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

27, rue Bernard-Million

02 38 79 58 54

culture@ville-saintjeandelaruelle.fr

